



(L'École et la Libération)

FLASH 41

L'école et la libération
Novembre 2015

SNUipp-FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Déposé le

N° CPPAP 1018 S 06673 - ISSN 1270-7430
Directeur de la Publication : Daniel COLIN
Imprimé par nos soins.

SNUipp-FSU 41
35-37 avenue de l'Europe
BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 28 30
Télécopie : 02 54 42 56 20
E-mail : snu41@snuipp.fr
Site Internet : <http://41.snuipp.fr>

Edito



SOMMAIRE

- P.1 : Edito - Réunion d'informations syndicales - Vote FSU.
- P.2 - P.3 : Nouvelle circulaire Segpa
- P.4 : Dotation fléchée - ORS et indemnités

SPECIAL SEGPA

Lors de la Réunion d'Informations Syndicales Segpa tenue le jeudi 1er octobre, le SNUipp-FSU 41 avait pris l'engagement d'une publication spéciale dès la sortie de la nouvelle circulaire attendue depuis plusieurs semaines.

Nous avons également convenu d'organiser une nouvelle réunion pour une « lecture collective » de cette circulaire, en comprendre les avancées, les éventuels ambiguïtés et dangers et préparer au mieux la future carte scolaire Segpa.

Dans le même temps se tiennent au niveau national des discussions sur les obligations réglementaires de service et les indemnités des enseignants spécialisés.

Sur ce dossier, un point figure dans le dernier «flash 41» n°4 adressé dernièrement à toute la profession.

Il sera donc là aussi très utile d'évoquer ces questions d'importance ensemble.

Stéphane Ricordeau

Aux adhérents du SNUipp-FSU

La période de vote pour les élections internes à la FSU est ouverte depuis le 5 novembre.

Tous les adhérents ont reçu le bulletin départemental (rose) spécial élection.

Nous appelons nos collègues à consacrer quelques minutes à cet exercice important à la fois en terme de bilan mais surtout d'orientation et de perspectives.

Un rappel encore : Le congrès départemental de la FSU 41 se déroulera

**le jeudi 17 décembre
à Blois Bourse du travail.**

Tous les syndiqués sont appelés à participer.



1/2 journée d'Informations Syndicales spéciale SEGPA

**Judi 26 novembre - 14h -17h
à Blois -Bourse du travail**

Réunion ouverte à tous. Le SNUipp-FSU a informé Mme l'Inspectrice d'Académie et une attestation de présence sera fournie à chaque participant.

Aucune autorisation d'absence n'est à fournir; la démarche a été effectuée collectivement par la section départementale.

Nouvelle circulaire SEGPA : maintien de la structure et des orientations en 6^{ème} SEGPA

Après deux ans d'incertitude sur le devenir des SEGPA, la circulaire conforte leur existence. Elle reprend bon nombre de revendications du SNUipp-FSU et les inscrit dans une structure clairement établie à 4 divisions, avec inscription des élèves en classe de 6^{ème} SEGPA. C'est le résultat de notre travail en amont et pendant les groupes de travail, appuyé par les rencontres avec nos collègues et la consultation menée en avril.

Le principe de l'enseignement adapté, du tous capable et d'une prise en charge globale de l'élève dans la construction de son projet de formation et d'orientation sont maintenus.

Mais la vigilance reste de mise car certains points peuvent conduire à une modification du rôle et des missions de l'enseignant spécialisé de SEGPA. Dans toutes les instances, il sera impératif de faire respecter l'application de la circulaire et d'obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la SEGPA.

Le SNUipp-FSU a obtenu que la circulaire réaffirme la cohérence des enseignements adaptés sur les questions suivantes :

- Le maintien de la structure à 4 classes ;
- L'orientation des élèves dès la 6^{ème} en SEGPA ;
- La prise en charge globale de l'élève ;
- Une meilleure intégration des élèves au sein du collège ;
- La dotation de moyens propres au sein de la SEGPA ;
- Des personnels formés ;
- La définition d'objectifs pédagogiques ;
- Le fonctionnement de la SEGPA avec une concertation hebdomadaire ;
- Le renforcement du rôle du DACS ;
- Des actions pédagogiques innovantes ;
- Le renforcement des liens avec les lycées professionnels et d'une orientation vers les LP ;
- Et enfin, la nécessité d'une évaluation de cette structure, d'un pilotage national pour lutter contre les inégalités territoriales.

Dans les CTSD de préparation de la carte scolaire nous interviendrons prioritairement sur les axes suivants :

- La relance des procédures de recrutements pour la 6^{ème} SEGPA dès le mois de décembre ;
 - La reprise de la formation des personnels exerçants en SEGPA : CAPASH option F et DDEEAS ;
 - Le redéploiement sur le territoire des structures à 4 divisions et la constitution de listes d'attentes pour estimer les besoins réels de places.
-

Décryptage

Le public concerné : *«des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien... La SEGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.»*

Le redoublement n'est plus une condition nécessaire et obligatoire.

La structure : Une structure à 4 divisions minimums, avec des enseignants spécialisés et un directeur spécialisé ; une dotation fléchée. La notion de classe de référence en classe ordinaire a été retirée, ce qui pouvait amener les élèves de SEGPA à être affecté-es en classe de 6ème ordinaire et participer de fait à la fragilisation de la structure.

Les objectifs de la structure : Le maintien du principe de l'enseignement adapté : *« Par les méthodes pédagogiques spécifiques qu'ils mettent en œuvre, ils permettent aux élèves qui bénéficient de la SEGPA de poursuivre leurs apprentissages tout en préparant leur projet professionnel. Les démarches pédagogiques utilisées prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève et s'appuient sur ses potentialités pour l'aider à construire et à réaliser son projet de formation. »*

Le pilotage : *« Afin de réduire les disparités qui persistent dans la prise en charge des élèves relevant de la SEGPA, la nécessité d'un pilotage renforcé s'impose. Ce pilotage doit s'opérer à tous les niveaux : national, académique, départemental et à l'intérieur des établissements.»* C'est un point d'appui conséquent dans les départements pour obtenir les moyens nécessaires à l'enseignement adapté

Une meilleure intégration au sein du collège : Cette circulaire poursuit le travail engagé depuis 1998 pour une meilleure intégration des élèves de SEGPA au sein du collège. :

« Une organisation spécifique de la scolarisation des élèves du collège qui bénéficient de la Segpa est mise en place avec, à la fois, un enseignement au sein de la Segpa, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de Segpa et les classes de collège ».

« Les élèves bénéficiant de la Segpa participent à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège : centre de documentation et d'information, clubs, foyer socio-éducatif, association sportive, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, travaux des délégués, voyages scolaires, etc. ».

Une circulaire qui vise une plus grande inclusion des élèves de SEGPA

Cette circulaire a pour mission de se mettre en adéquation avec la loi d'orientation sur l'école inclusive. Le SNUipp-FSU a maintenu la notion d'enseignement adapté. Cependant, la description de la co-intervention et le positionnement du PE dans la pratique des groupes de besoins peuvent avoir un impact sur le travail des enseignants et sur la dilution des moyens en direction des élèves en grande difficulté scolaire. Ce passage de cette circulaire impose d'être très vigilants sur les fonctionnements locaux et départementaux.

Nous allons donc devoir être vigilants dans la mise en œuvre des AP et des EPI pour ne pas réduire l'offre d'enseignement adapté pour les élèves de SEGPA.

Dotation Fléchée ? !

« Les enseignements en Segpa bénéficient d'une dotation horaire fléchée et identifiée au sein de la dotation horaire globale du collège, affectée spécifiquement à la Segpa.

Elle doit permettre de disposer des moyens horaires nécessaires pour couvrir les heures d'enseignement dues aux élèves de Segpa et favoriser les pratiques pédagogiques innovantes. »

La circulaire du 28/10/2015 confirme ainsi ce qui figurait dans les précédentes circulaires et ce qui constitue pour les Segpa, leurs élèves et leurs personnels la garantie d'être reconnus. Pour que les élèves de Segpa soient au-delà des mots, des « collégiens à part entière » !

Alors pourquoi revenir ici sur ce qui s'impose aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie.

Tout simplement parce que pendant des semaines, de juin jusqu'au dernier CTSD 2nd degré qui s'est tenu le 16/10, Mme l'Inspectrice d'Académie a entretenu plus que le flou sur l'utilisation effective des moyens attribués aux Segpa de Loir-et-Cher.

Comme chaque année, après les opérations de carte scolaire (février-mars), il restait la valeur d'un poste de PE spécialisé (21 heures) à utiliser, à répartir éventuellement, lors des ajustements fin juin.

Or fin juin, cet ajustement n'a pas eu lieu et Mme l'Inspectrice d'Académie a commencé à évoquer des besoins déjà largement couverts !

Nous lui avons donc dit qu'elle ne pouvait pas ponctionner la dotation Segpa et qu'elle devait rendre au plus vite ce poste aux Segpa.

De réponse dilatoire en réponse dilatoire, et au final, ce sont exactement 9 heures qui ont été détournées.

Ces 9 heures servent depuis quelques jours à la scolarisation très partielle des élèves allophones (une dizaine) récemment arrivés sur le blésois et accueillis au collège Rabelais.

Ces 9 heures sont consacrés à un module de français, priorité évidente pour ces jeunes.

Mais la question n'est pas là car la chronologie joue aussi contre Mme l'Inspectrice d'Académie.

En « réservant » des moyens qui ne pouvaient aller ailleurs qu'en Segpa à un moment où elle ne pouvait pas savoir que des besoins existeraient pour les élèves allophones, elle a pris le risque d'un précédent extrêmement fâcheux et

Celui de décider d'autorité et en catimini de prendre des moyens du côté d'élèves très fragiles, ceux des Segpa.

Il y a des décisions beaucoup plus courageuses !!!

ORS et indemnités Segpa, Ce que le Ministère propose... et qui n'est pas acceptable !

Un nouveau texte cadrant la situation des horaires de travail et des indemnités des enseignants spécialisés de SEGPA, EREA, ULIS et ESMS, a été soumis à discussion le jeudi 5 novembre.

Ces discussions étaient demandées par le SNUipp-FSU depuis des mois avec l'objectif d'aboutir à une véritable reconnaissance du travail de ces personnels auprès des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté.

En l'état, au vu des propositions ministérielles le compte n'y est pas, vraiment pas.

Pour **les enseignants de SEGPA, d'EREA et d'ULIS**, le MEN propose la suppression des Heures de coordination et de synthèses et leur attribue l'ISOE : 1 481.37 € d'HCS touchées en moyenne actuellement contre 1 199.16 € d'ISOE ... avec une perte de presque 300 € voire même 500 € pour ceux qui touchaient 2 heures d'HCS. En l'état, la proposition du ministère n'est pas acceptable. Aucun enseignant ne peut être perdant et voir son salaire baisser. Le SNUipp-FSU demande que les enseignants de SEGPA soient à minima alignés sur un montant équivalent à 2 heures d'HCS.

Pour **les directeurs de SEGPA** qui sont également des PE, aucune amélioration de leur régime indemnitaire n'est proposée. Le SNUipp-FSU demande une augmentation de la NBI.

Beaucoup reste donc à faire. Le SNUipp-FSU continuera à participer aux discussions afin de faire avancer ce dossier favorablement pour l'ensemble des collègues.
